



**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**



Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant l'accueil de votre enfant.

Nous vous remercions de nous fournir le carnet de santé de votre enfant afin que nous puissions vérifier que les vaccinations obligatoires sont à jour.

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :
.....
.....
.....

N° de Sécurité Sociale :

Renseignements médicaux concernant l'enfant (maladies déjà contractées ou difficultés de santé telles que : accident, allergie, hospitalisation, opération, rééducation, crise convulsive...) :
.....
.....
.....
.....
.....

Votre enfant souffre-t-il d'allergie connue :

- Alimentaire Médicamenteuse De contact
 Asthme et gêne respiratoire Autre (précisez)

Rappel du règlement de fonctionnement : **Les demandes particulières des parents (soins ou diététique) sont à confirmer par une indication médicale précisant la conduite à tenir en cas d'urgence**. S'il y a prise de médicaments, nous vous demanderons de les confier au personnel du Multi-Accueil accompagnés de la prescription médicale.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples concrets de situations nécessitant une indication médicale de votre médecin :

- En cas d'érythème fessier, le protocole du Multi-Accueil est de mettre du liniment en couche épaisse sur les fesses et l'intérieur de la couche fournie. Si votre enfant manifeste une sensibilité particulière à l'humidité sur les fesses et que cela nécessite une marque de couches particulières ou des soins particuliers (crème...), votre médecin devra le notifier sur une ordonnance et vous devrez nous la fournir avec le soin prescrit, cela afin d'éviter les risques d'allergies.
- En cas d'intolérance ou d'allergie à un aliment, votre médecin devra le notifier également sur une ordonnance. Si vous ne pouvez pas nous fournir ce document, et si le menu ne permet pas à votre enfant de manger suffisamment en ne lui proposant pas les aliments cités, nous vous demanderons de bien vouloir nous fournir son repas (ou une partie de son repas).

Nous vous rappelons qu'il est possible d'organiser une rencontre entre vous, votre médecin, le médecin rattaché au Multi-Accueil et la Directrice afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Ce protocole suivra au-niveau scolaire et facilitera sa rentrée.

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? OUI NON

Si oui, lequel ?

.....

Rappel du règlement de fonctionnement : Les médicaments ne peuvent être délivrés que si les parents les apportent et sur présentation de l'ordonnance en cours de validité. Le traitement pourra être donné par le personnel encadrant sous couvert de la directrice. Cependant, nous vous invitons à demander un traitement matin et soir à votre médecin afin de ne pas avoir à transporter les médicaments et en altérer sa composition par des modifications dans les précautions de conservation. Les soins par des professionnels paramédicaux ne pourront pas s'effectuer au sein de la structure sauf exception et accord du médecin attaché à l'établissement.

Toute prise de médicament à domicile doit être signalée à l'équipe de professionnelles afin qu'elles aient connaissance des possibles réactions ou risques d'allergies sur le temps d'accueil.

Autorisation médicale et d'hospitalisation

Je soussigné(e), Monsieur et Madame autorisent le personnel du Multi-Accueil à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (intervention du médecin conventionné par la structure, transport par les pompiers ou par le SAMU, hospitalisation...).

Le personnel ne peut accompagner hors du site l'enfant victime de malaise ou d'accident.

Fait à, le

Signature des parents